

9,5 % des prêts écologiques à taux zéro accordés en 2010 l'ont été en Pays de la Loire, soit 7 227 prêts

Sur 12 mois, 7 227 prêts écologiques à taux zéro (dits 'éco-PTZ') ont été accordés en Pays de la Loire, soit 9,5% des prêts accordés au niveau national. C'est ainsi une résidence principale sur 212 qui a bénéficié de cette aide dans la région, et même une sur 165 pour la Vendée. Depuis la création de l'aide, 14 642 prêts ont été accordés, soit une résidence sur 104. Après une forte progression au cours de l'année 2009 et une chute de 50 % au 1^{er} trimestre 2010, le nombre de demandes est resté assez stable en 2010 et est compris entre 1 670 et 2 030 prêts autorisés selon le trimestre.

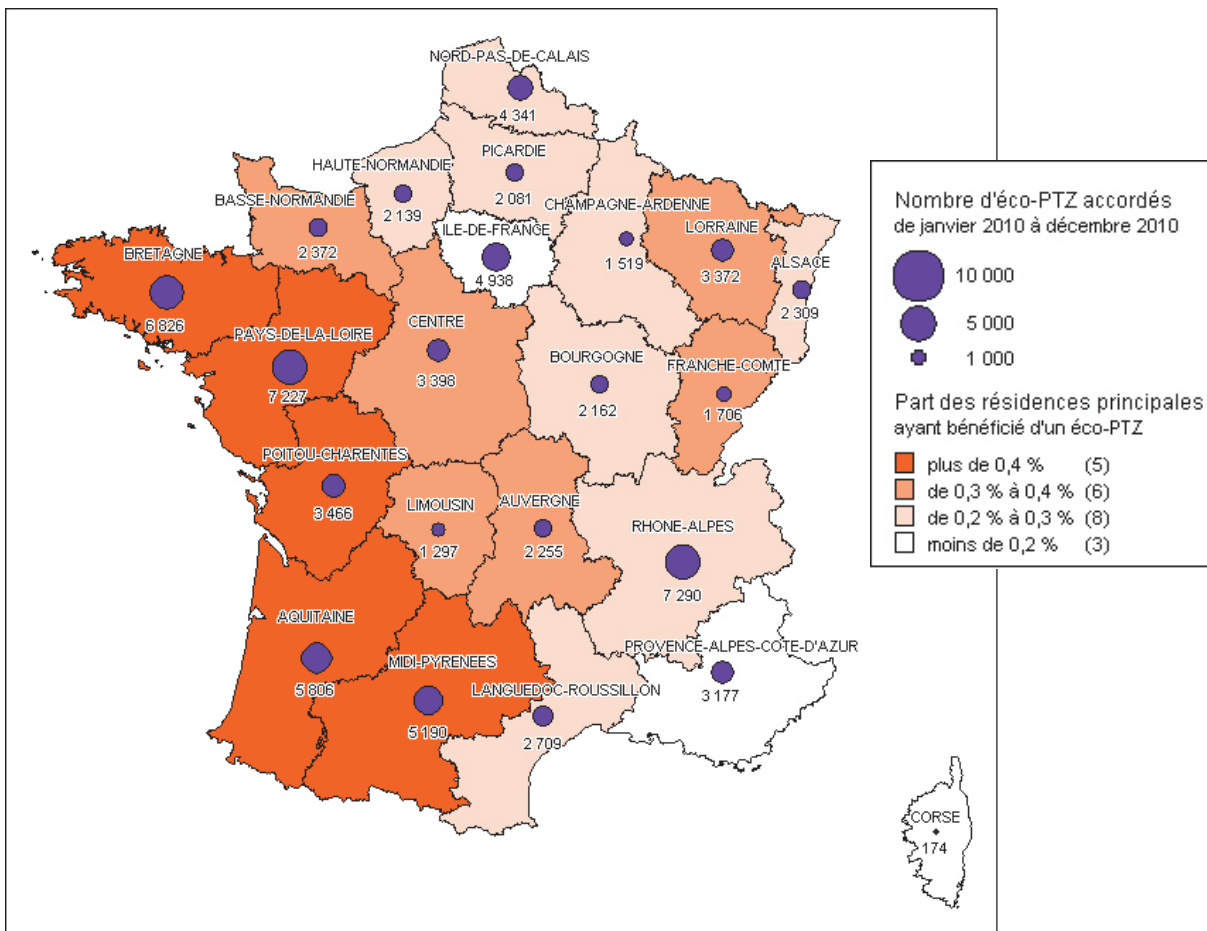
L'éco-PTZ est utilisé quasi-exclusivement pour les logements individuels (97,2 % pour la région) et essentiellement par les propriétaires occupants (92,8 % pour la région). Les logements construits entre 1975 et 1989 restent légèrement sur-représentés pour ces travaux aidés.

Les opérations de rénovation thermique bénéficiant de l'éco-PTZ sont dans 91,4 % des cas des bouquets de travaux. Les travaux les plus fréquents sont les remplacements de fenêtres ou portes qui interviennent dans 76 % des bouquets et les travaux d'isolation de toiture (60 % des bouquets). Le montant moyen des travaux financés par l'éco-PTZ est de 17 730 € en Pays de la Loire (7% de moins que le niveau national) et le prêt couvre en moyenne 88 % des montants engagés.

Un PTZ sur dix est accordé en Pays de la Loire

Entre le 1^{er} janvier 2010 et le 31 décembre 2010, 7 227 éco-PTZ ont été accordés en Pays de la Loire, soit 9,5 % des prêts autorisés sur le territoire national. Les Pays de la Loire occupent la seconde place derrière la région Rhône-Alpes (7 290 prêts) et devant la Bretagne (6 826 prêts). Depuis la mise en place de l'éco-PTZ le 1^{er} avril 2009, ce sont 14 642 prêts qui ont été souscrits dans la région soit 600 de plus qu'en Rhône-Alpes.

Sur douze mois, une résidence principale sur 212 (et 1 sur 104 depuis le 1^{er} avril 2009) a bénéficié de cette aide dans la région, contre une sur 356 au plan national. Il s'agit du deuxième taux le plus important derrière la Bretagne (une résidence principale sur 207) et devant le Poitou-Charentes (une sur 229). Plus généralement, les habitants de l'ouest et du sud-ouest font plus appel à cette mesure, suivent ceux de l'est. L'intérêt est en revanche beaucoup moins marqué dans le sud-est (une résidence principale sur 686 en région PACA) et surtout en région parisienne (une résidence principale sur 986).

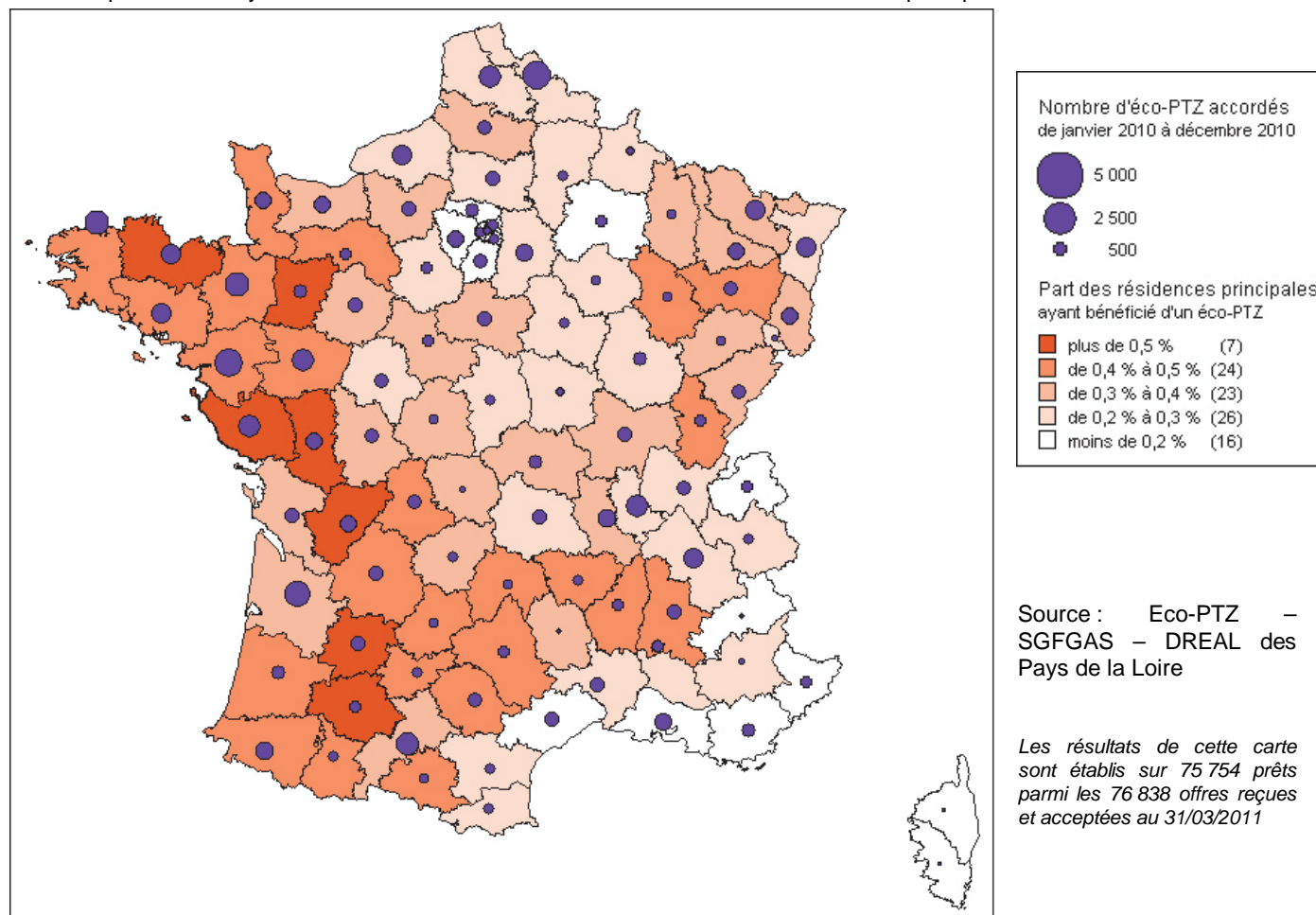


Source : Eco-PTZ - SGFGAS – DREAL des Pays de la Loire

Les résultats de cette carte sont établis sur 75 754 prêts parmi les 76 838 offres reçues et acceptées au 31/03/2011

En un an, une résidence principale sur 165 a bénéficié de l'éco-PTZ en Vendée

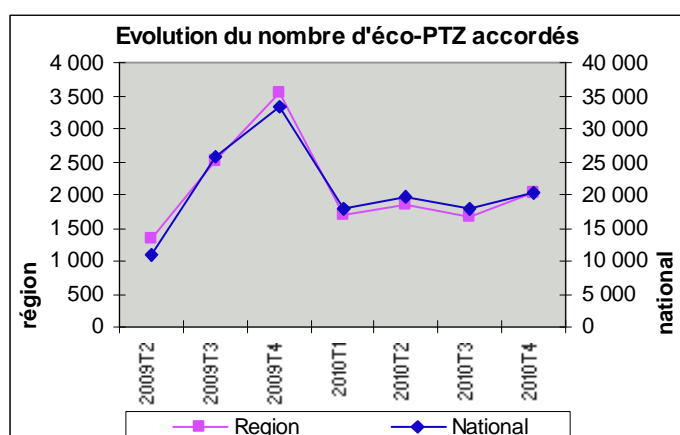
Au niveau départemental et en valeur absolue, la Loire Atlantique, avec 2 450 prêts accordés en un an se situe sur la deuxième marche du podium derrière le département du Nord (2 664 prêts). Les départements de Vendée et Maine et Loire se positionnent en 8^{ème} et 9^{ème} place avec respectivement 1 657 et 1 652 prêts souscrits. La Sarthe pointe en 38^{ème} position avec 814 prêts et la Mayenne se retrouve en milieu de classement avec 654 résidences principales aidées.



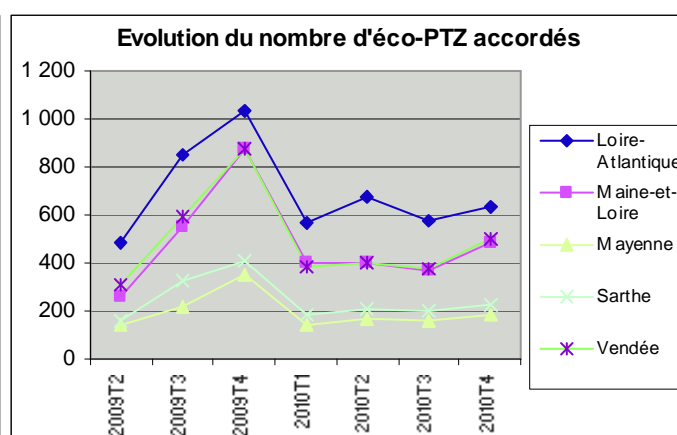
En valeur relative sur les 12 derniers mois, l'analyse est différente et le département de la Vendée se positionne à la seconde place du classement avec une résidence principale sur 165 profitant d'un éco-PTZ contre 1 pour 162 dans le Gers, mais occupe la première place depuis la création de l'aide avec 1 éco-PTZ pour 80 résidences principales. Sur 12 mois suivent la Mayenne à la 7^{ème} place (une résidence principale sur 199) et le Maine et Loire en 8^{ème} position (une sur 201). La Loire-Atlantique est 19^{ème} avec une résidence principale concernée sur 226 et la Sarthe en 41^{ème} position (une sur 296).

Après une montée en puissance en 2009 suivie d'une forte chute, on observe un nombre d'éco PTZ assez stable sur les 4 trimestres 2010

L'éco-PTZ a été mis en place le 1^{er} avril 2009. Lors du 2nd trimestre 2009 (premier trimestre d'application de l'éco PTZ), 11 000 prêts ont été accordés sur le territoire national dont 1 350 dans la région. L'intérêt pour cette aide s'est ensuite confirmé lors du dernier semestre 2009 pour atteindre 33 350 éco-PTZ délivrés au 4^{ème} trimestre 2009, dont 3 550 en Pays de la Loire.



Source : Eco-PTZ - SGFGAS – DREAL des Pays de la Loire

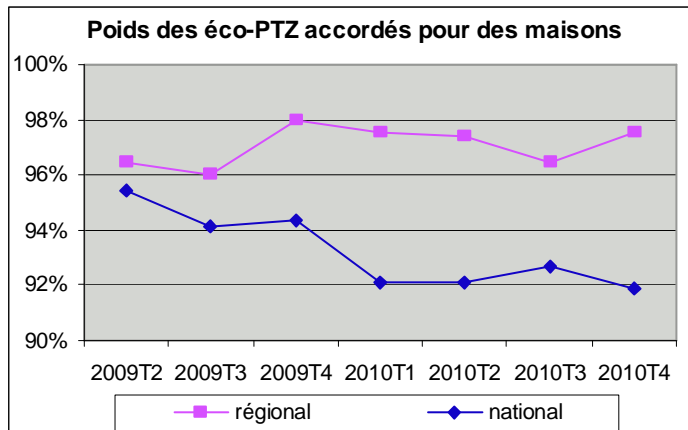


Source : Eco-PTZ - SGFGAS – DREAL des Pays de la Loire

Une chute importante a ensuite été observée au 1^{er} trimestre 2010, avec deux fois moins d'éco-PTZ autorisés que le trimestre précédent. Au 2^{ème} trimestre 2010, le nombre d'éco-PTZ consentis s'est amélioré légèrement (1 840 prêts dans la région et 19 800 au plan national) avant de redescendre au 3^{ème} trimestre (1 670 prêts dans la région et 17 730 au plan national).

Le nombre d'éco-PTZ accordés au 4^{ème} trimestre 2010 présente une reprise par rapport aux trimestres précédents et s'avère être le meilleur de l'année 2010 avec 2 031 prêts délivrés en Pays de la Loire et 20 373 France entière. En revanche, comparé aux valeurs record du 4^{ème} trimestre 2009, ce trimestre affiche un recul de 43 % au niveau régional et 39 % au niveau national.

Une aide utilisée plus spécifiquement pour logements individuels



Source : Eco-PTZ - SGFGAS – DREAL des Pays de la Loire

L'ensemble des logements destinés à la résidence principale (individuels et collectifs) sont éligibles à l'éco-PTZ. L'application dans les immeubles collectifs en copropriété est cependant plus compliquée et la majorité des aides porte donc sur des logements individuels.

En Pays de la Loire, les logements bénéficiant de l'éco-PTZ sont dans 97,2 % des cas une maison lors des 12 derniers mois, alors que la part des maisons dans les logements est d'environ 72 %.

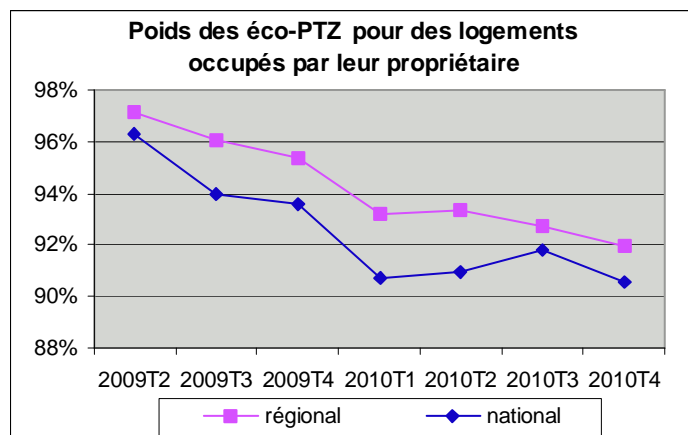
Au niveau national, la part des maisons dans les logements aidés est plus faible : 92,2 % sur les 12 derniers mois. Ceci est logique car la part des maisons dans les logements existants n'est que de 56 %.

La majorité des aides est utilisée par des propriétaires occupants

Entre le 1^{er} trimestre 2010 et le 4^{ème} trimestre 2010, 92,8 % des éco-PTZ accordés en Pays de la Loire l'ont été pour un logement occupé par son propriétaire ; alors que, hors logement social, on compte 3 logements occupés par leur propriétaire pour 1 logement occupé par un locataire privé dans la région. Cette part est néanmoins en diminution de 97 % à 92 % entre le 2^{ème} trimestre 2009 et le 4^{ème} trimestre 2010.

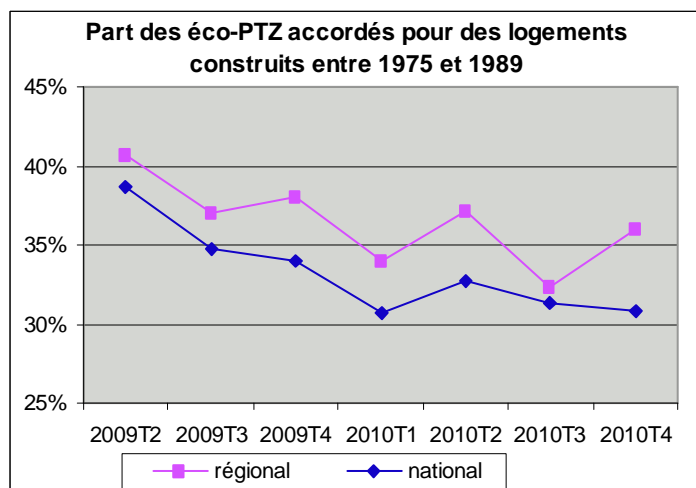
Cette tendance se retrouve au niveau national : moyenne de 91 % d'aides utilisées par des propriétaires occupants sur douze mois, avec une baisse de ce taux de 96,5 % à 90,5 % depuis la création de l'éco-PTZ.

On peut également noter que les éco-PTZ attribués pour des logements vacants sont peu nombreux : 0,5 % en Pays de la Loire contre 1,4 % France entière.



Source : Eco-PTZ - SGFGAS – DREAL des Pays de la Loire

Les logements construits entre 1975 et 1989 sont légèrement sur-représentés pour ces travaux aidés



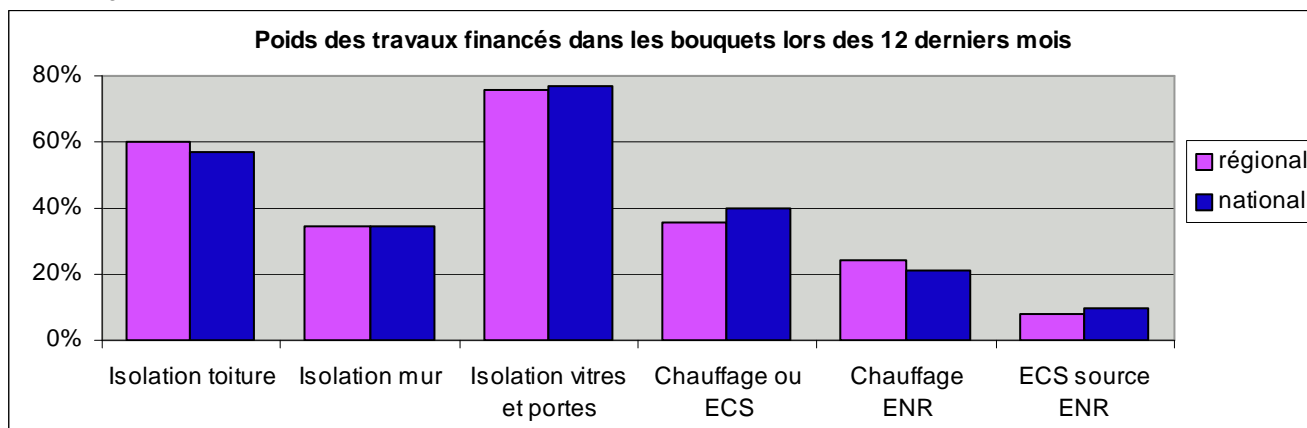
Source : Eco-PTZ - SGFGAS – DREAL des Pays de la Loire

En Pays de la Loire, au cours des douze derniers mois, 33,4 % des aides ont permis la rénovation d'un logement construit avant 1948, 31,6 % d'un logement construit entre 1948 et 1974 et 35 % d'un logement construit entre 1974 et 1989 (seuls les logements construits avant 1990 sont éligibles). La part dans le parc de logements régional étant respectivement de 35 %, 33 % et 32 %, on constate une sur-représentation des logements construits de 1975 à 1989 dans les logements aidés. Cette part de logements aidés construits entre 1975 et 1989 est très fluctuante et oscille entre 32 % et 37 % sur les 4 derniers trimestres.

Le constat est identique au niveau national : les logements construits entre 1975 et 1989 représentent sur un an 31,4 % des logements aidés pour 27 % du parc construit avant 1990. Depuis la mise en place de l'éco-PTZ la part des logements aidés construits entre 1975 et 1989 est passée de 38,7 % à 30,8 % pour ce dernier trimestre.

L'éco-PTZ finance quasi-exclusivement des bouquets de travaux

L'éco-PTZ s'applique en théorie, soit à un bouquet de travaux sélectionnés dans une liste prédéfinie, soit à des travaux permettant d'atteindre une performance énergétique minimale, soit encore à des travaux d'assainissement non collectif. En pratique, les particuliers optent essentiellement pour les bouquets de travaux : 91,4 % des prêts accordés en Pays de la Loire et 95,5 % au plan national. Dans 31 % des cas, le bouquet concerne 3 travaux ou plus. Moins de 1 % des aides concernent une opération de performance énergétique seule, alors que les travaux d'assainissement non collectif comptent pour 7,9 % dans la région, soit le double des 4,1 % observés France entière.



Source : Eco-PTZ - SGFGAS – DREAL des Pays de la Loire

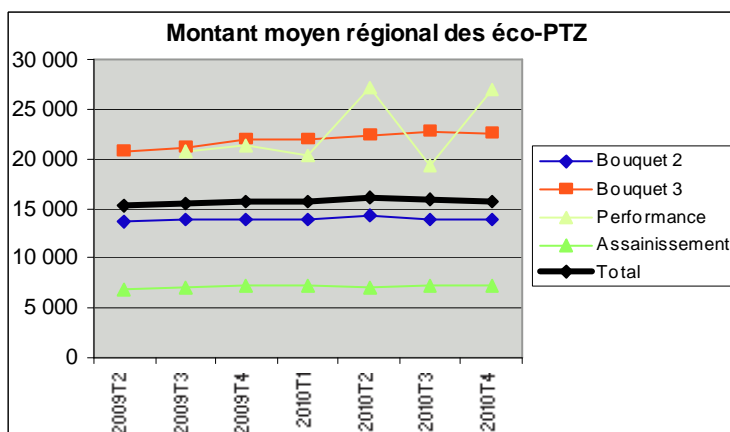
Sur les douze derniers mois, l'action la plus financée dans les bouquets de travaux est le remplacement de fenêtres ou de portes que l'on retrouve dans 76 % des bouquets. En seconde place, on trouve les travaux d'isolation de toiture qui sont présents dans 60 % des bouquets en Pays de la Loire contre 57 % au niveau national. Dans 36 % des cas, le bouquet comporte une installation ou un remplacement d'un chauffage et/ou d'une production d'eau chaude sanitaire (ECS). L'éco-PTZ finance, pour 35 % des bouquets, des travaux d'isolation des murs extérieurs et dans 32 % des cas l'installation d'un chauffage ou d'une production d'eau chaude sanitaire utilisant les énergies renouvelables (ENR).

Un montant moyen des prêts émis sur 12 mois de 15 800 €, soit 6 % de moins que le niveau national

Le montant des éco-prêts accordés dans la région est assez stable au 4^{ème} trimestre 2010 à 15 800 €. Sur douze mois, la moyenne est de 15 850 €, soit 6 % de moins que les 16 880 € observés au niveau national.

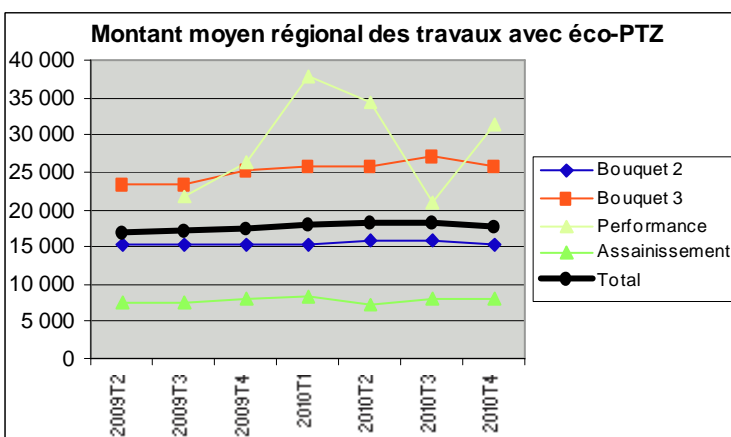
Des écarts importants sont observés selon les opérations réalisées, de 7 170 € pour un assainissement non collectif, à 22 370 € pour un bouquet avec 3 travaux, en passant par 13 960 € pour un bouquet avec 2 travaux. Ces écarts proviennent des plafonds réglementaires qui sont de 10 000 € pour un assainissement non collectif, 20 000 € pour un bouquet de 2 travaux et 30 000 € sinon.

Des disparités existent également au niveau départemental. En Vendée, le montant moyen des éco-PTZ est inférieur de 8 % à la moyenne régionale alors qu'il est supérieur de 6 % dans la Sarthe.



Source : Eco-PTZ - SGFGAS – DREAL des Pays de la Loire

Un montant moyen des travaux sur 12 mois de 17 730 €, inférieur de 7 % au niveau France entière



Source : Eco-PTZ - SGFGAS – DREAL des Pays de la Loire

En Pays de la Loire, le montant des travaux éligibles à l'éco-PTZ était en progression de 17 000 € à 18 280 € depuis la création de l'aide, il est en repli ce trimestre. La moyenne s'établit à 18 030 € sur les 12 derniers mois. Cette moyenne est inférieure de 7 % aux valeurs observées France entière.

Au niveau régional, l'éco-PTZ couvre environ 88 % du montant des travaux engagés. Cette couverture est 4 % plus élevée pour les bouquets 2 travaux que pour les bouquets 3 travaux (89,5 % contre 85,5 %). La prise en compte de l'éco-PTZ est la plus importante pour les travaux d'assainissement (91 %).

Au niveau national, la couverture moyenne est légèrement plus faible (87 %) et l'écart entre les bouquets 2 et 3 travaux est également de 4 points.

Données de cadrage

Avertissement :

Les données mises à disposition par le SGFGAS au niveau régional et départemental concernent les offres émises et acceptées au 31/03/2011.

Ces chiffres écartent certains prêts correspondant à des croisements de critères statistiques jugés non significatifs. Ainsi, les données de cadrage qui suivent sont amputées de certains éco-PTZ :

- pour le 4^{ème} trimestre 2010 : l'analyse repose sur 20 373 éco-PTZ exploités pour 20 622 éco-PTZ émis au 4^{ème} trimestre 2010, soit 98,8% des prêts.
- pour les 12 derniers mois : l'analyse repose sur 75 754 éco-PTZ exploités pour 76 838 éco-PTZ émis entre janvier 2010 et décembre 2010, soit 98,6% des prêts.
- depuis la création du PTZ : l'analyse porte sur 145 759 éco-PTZ exploités sur 147 771 émis, soit 98,6% des prêts.

Nombre d'éco-PTZ accordés par type de travaux

4^{ème} trimestre 2010 :

4ème trimestre 2010	Bouquet 2	Bouquet 3	Performance	Assainissement	Total
Loire-Atlantique	406	175	8	45	634
Maine-et-Loire	324	130	4	27	485
Mayenne	104	54	0	28	186
Sarthe	151	60	0	14	225
Vendée	321	131	0	49	501
Région	1 306	550	12	163	2 031
National	13 523	5 929	66	855	20 373

12 derniers mois :

janv. 2010 / dec. 2010	bouquet 2	bouquet 3	performance	assainissement	total
Loire-Atlantique	1 582	693	17	158	2 450
Maine-et-Loire	1 077	480	4	91	1 652
Mayenne	357	211	0	86	654
Sarthe	528	235	0	51	814
Vendée	1 040	430	4	183	1 657
Region	4 584	2 049	25	569	7 227
National	49 193	23 203	221	3 137	75 754

Nombre d'éco-PTZ accordés par type de construction

4^{ème} trimestre 2010 :

4ème trimestre 2010	Maison	Appartement	Total
Loire-Atlantique	93,8%	6,2%	634
Maine-et-Loire	100,0%	0,0%	485
Mayenne	100,0%	0,0%	186
Sarthe	96,9%	3,1%	225
Vendée	99,2%	0,8%	501
Région	97,5%	2,5%	2 031
National	91,9%	8,1%	20 373

12 derniers mois :

janv. 2010 / dec. 2010	Maison	Appartement	Total
Loire-Atlantique	94,6%	5,4%	2 450
Maine-et-Loire	98,3%	1,7%	1 652
Mayenne	99,4%	0,6%	654
Sarthe	98,3%	1,7%	814
Vendée	98,7%	1,3%	1 657
Région	97,2%	2,8%	7 227
National	92,2%	7,8%	75 754

Nombre d'éco-PTZ accordés selon le mode d'occupation

4^{ème} trimestre 2010 :

4 ^{ème} trimestre 2010	Propriétaires	Locataires	Vacants	Total
Loire-Atlantique	93,1%	6,3%	0,6%	634
Maine-et-Loire	93,2%	5,8%	1,0%	485
Mayenne	86,0%	14,0%	0,0%	186
Sarthe	92,9%	7,1%	0,0%	225
Vendée	91,2%	7,8%	1,0%	501
Région	92,0%	7,3%	0,7%	2 031
National	90,6%	8,0%	1,4%	20 373

12 derniers mois :

janv. 2010 / dec. 2010	Propriétaires	Locataires	Vacants	Total
Loire-Atlantique	93,0%	6,2%	0,8%	2 450
Maine-et-Loire	93,8%	5,9%	0,3%	1 652
Mayenne	90,4%	9,6%	0,0%	654
Sarthe	92,1%	7,9%	0,0%	814
Vendée	92,6%	6,6%	0,8%	1 657
Région	92,8%	6,7%	0,5%	7 227
National	91,0%	7,6%	1,4%	75 754

Nombre d'éco-PTZ accordés selon la date de construction du logement

4^{ème} trimestre 2010 :

4 ^{ème} trimestre 2010	avant 1948	1948-1974	1975-1989	Total
Loire-Atlantique	31,5%	34,2%	34,2%	634
Maine-et-Loire	35,1%	27,6%	37,3%	485
Mayenne	41,9%	34,4%	23,7%	186
Sarthe	45,8%	22,2%	32,0%	225
Vendée	27,3%	29,3%	43,3%	501
Région	33,9%	30,1%	36,0%	2 031
National	35,1%	34,1%	30,8%	20 373

12 derniers mois :

janv. 2010 / dec. 2010	avant 1948	1948-1974	1975-1989	Total
Loire-Atlantique	29,9%	34,5%	35,6%	2 450
Maine-et-Loire	36,9%	29,3%	33,8%	1 652
Mayenne	39,9%	32,7%	27,4%	654
Sarthe	44,7%	29,2%	26,0%	814
Vendée	26,9%	30,4%	42,7%	1 657
Région	33,4%	31,6%	35,0%	7 227
National	34,4%	34,2%	31,4%	75 754

Nombre d'éco-PTZ selon la fréquence des travaux dans les bouquets

4^{ème} trimestre 2010 :

4 ^{ème} trimestre 2010	Isolation toiture	Isolation mur	Isolation vitres et portes	Chauffage ou ECS	Chauffage ENR	ECS source ENR	Total
Loire-Atlantique	58,5%	37,0%	78,5%	32,5%	24,3%	5,5%	1 373
Maine-et-Loire	61,5%	29,7%	73,6%	39,0%	26,7%	7,5%	1 080
Mayenne	57,0%	38,6%	81,0%	39,9%	20,9%	7,0%	386
Sarthe	49,8%	33,2%	76,8%	39,3%	25,6%	10,9%	497
Vendée	68,8%	22,1%	71,5%	36,7%	26,8%	9,5%	1 064
Région	60,6%	31,3%	75,6%	36,5%	25,3%	7,7%	4 400
National	56,1%	31,8%	75,5%	40,7%	23,5%	9,3%	46 099

12 derniers mois :

janv. 2010 / dec. 2010	Isolation		Isolation vitres	Chauffage ou	Chauffage	ECS source	Total
	toiture	Isolation mur	et portes	ECS	ENR	ENR	
Loire-Atlantique	57,2%	38,1%	77,0%	34,4%	23,8%	6,9%	5 402
Maine-et-Loire	60,0%	33,7%	73,9%	38,7%	25,2%	7,5%	3 721
Mayenne	56,9%	40,5%	80,6%	36,8%	25,2%	6,2%	1 398
Sarthe	54,3%	36,4%	78,0%	38,1%	22,5%	9,3%	1 821
Vendée	69,9%	27,3%	73,3%	33,9%	23,1%	8,3%	3 466
Région	60,3%	34,7%	75,9%	36,0%	23,9%	7,6%	15 808
National	57,2%	34,7%	76,7%	40,0%	21,0%	9,5%	173 094

Montant moyen des éco-PTZ accordés

4^{ème} trimestre 2010 :

4 ^{ème} trimestre 2010	Bouquet 2	Bouquet 3	Performance	Assainissement	Total
Loire-Atlantique	13 746 €	22 513 €	26 909 €	7 828 €	15 912 €
Maine-et-Loire	14 525 €	23 147 €	27 254 €	7 170 €	16 532 €
Mayenne	14 782 €	23 528 €	-	6 393 €	16 058 €
Sarthe	14 979 €	24 537 €	-	7 275 €	17 049 €
Vendée	12 635 €	20 797 €	-	7 533 €	14 270 €
Région	13 891 €	22 575 €	27 024 €	7 336 €	15 794 €
National	14 339 €	23 593 €	18 811 €	6 882 €	16 733 €

12 derniers mois :

janv. 2010 / dec. 2010	Bouquet 2	Bouquet 3	Performance	Assainissement	Total
Loire-Atlantique	13 906 €	21 998 €	25 453 €	7 702 €	15 875 €
Maine-et-Loire	14 317 €	22 818 €	27 254 €	7 536 €	16 445 €
Mayenne	14 891 €	23 042 €	-	6 402 €	16 404 €
Sarthe	14 603 €	23 613 €	-	6 915 €	16 722 €
Vendée	13 047 €	21 451 €	19 388 €	6 953 €	14 570 €
Région	13 965 €	22 368 €	24 771 €	7 167 €	15 849 €
National	14 389 €	23 496 €	19 875 €	6 822 €	16 881 €

Montant moyen des travaux associés aux éco-PTZ

4^{ème} trimestre 2010 :

4 ^{ème} trimestre 2010	Bouquet 2	Bouquet 3	Performance	Assainissement	Total
Loire-Atlantique	15 429 €	27 328 €	31 321 €	8 454 €	18 419 €
Maine-et-Loire	16 091 €	24 981 €	31 362 €	7 435 €	18 118 €
Mayenne	16 352 €	27 140 €	-	6 767 €	18 041 €
Sarthe	17 171 €	28 430 €	-	7 474 €	19 570 €
Vendée	13 483 €	23 256 €	-	8 553 €	15 556 €
Région	15 390 €	25 905 €	31 335 €	7 941 €	17 734 €
National	16 106 €	27 506 €	21 149 €	7 937 €	19 097 €

12 derniers mois :

janv. 2010 / dec. 2010	Bouquet 2	Bouquet 3	Performance	Assainissement	Total
Loire-Atlantique	15 707 €	25 855 €	33 763 €	8 678 €	18 249 €
Maine-et-Loire	15 970 €	26 255 €	31 362 €	8 292 €	18 573 €
Mayenne	16 773 €	27 151 €	-	6 740 €	18 802 €
Sarthe	16 615 €	27 328 €	-	7 237 €	19 120 €
Vendée	14 247 €	24 976 €	20 841 €	7 696 €	16 324 €
Région	15 625 €	26 067 €	31 311 €	7 878 €	18 030 €
National	16 228 €	27 789 €	24 108 €	8 100 €	19 456 €

Tout savoir sur l'éco PTZ

Origine de l'éco-PTZ

Le prêt écologique à taux zéro, appelé éco-PTZ, est une mesure phare du « Grenelle de l'environnement ». Il s'appuie sur le fait que le secteur du bâtiment est l'un des plus gros consommateurs d'énergie du territoire : environ la moitié de l'énergie consommée pour un quart des émissions à effet de serre. Ce dispositif a été inscrit dans la loi de finance 2009 et s'applique depuis le 1^{er} avril 2009. Il présente un triple avantage : réduire les émissions de CO₂, alléger la facture énergétique des ménages et créer des emplois.

Comment fonctionne l'éco PTZ ?

L'éco-PTZ est destiné à financer des travaux liés aux économies d'énergie ainsi que les éventuels frais induits. Le taux du prêt est de 0% et l'emprunteur ne supporte donc aucun intérêt, ni frais de dossier. Les travaux doivent être réalisés par des professionnels. Un seul éco-PTZ peut être accordé par logement, ceci même en cas de changement de propriétaire et quel que soit le montant de l'éco-PTZ. Les établissements bancaires octroient l'éco-PTZ dans des conditions classiques, c'est à dire en examinant le niveau d'endettement et la capacité de remboursement du demandeur. Ils peuvent éventuellement exiger la souscription d'une assurance invalidité-décès ou demander une garantie. Les travaux doivent être réalisés dans les 2 ans suivant l'octroi du prêt.

Quels logements sont éligibles ?

Le dispositif concerne les logements construits avant le 1^{er} janvier 1990, étant utilisés en tant que résidence principale (les résidences secondaires sont exclues). Il peut s'agir d'un logement individuel ou collectif. Pour l'option « performance énergétique globale », le logement doit être construit entre le 1^{er} janvier 1948 et le 1^{er} janvier 1990.

Qui peut bénéficier du prêt ?

L'éco-PTZ peut être sollicité par l'ensemble des propriétaires, qu'ils soient occupants ou bailleurs. Il n'existe pas de conditions de ressources. Par ailleurs, l'éco-PTZ peut être cumulé avec d'autres aides (crédit d'impôt, aides ANAH ...)

Quels travaux ?

Différents types de travaux sont concernés par l'éco-PTZ :

- la réalisation d'un bouquet de travaux
- l'amélioration de la performance énergétique globale du logement. Les travaux sont définis dans le cadre d'une étude thermique et reposent sur des objectifs de consommation à atteindre (passer d'une consommation > à 180 kWhEP/m²/an à moins de 150 kWhEP/m²/an, ou passer d'une consommation < à 180 kWhEP/m²/an à moins de 80 kWhEP/m²/an ; ces seuils sont modulés par région et en fonction de l'altitude d'implantation du logement)
- Les travaux d'assainissement non collectif ne consommant pas d'énergie

L'éco PTZ peut ainsi être utilisé pour financer :

- la fourniture et la pose de nouveaux ouvrages (sous réserve de caractéristiques techniques précises)
- les travaux induits indissociables (reprise d'électricité, installation de système de ventilation, reprise de peinture ...)
- les frais de maîtrise d'œuvre (architecte, bureau d'étude thermique ...)
- les frais éventuels d'assurance

Qu'est ce qu'un bouquet de travaux ?

Un « bouquet de travaux » est un ensemble de travaux cohérents dont la réalisation simultanée apporte une amélioration sensible de l'efficacité énergétique du logement. Ces travaux doivent concerner au moins deux catégories parmi les travaux suivants :

- isolation performante de la toiture
- isolation performante des murs donnant sur l'extérieur
- isolation performante des fenêtres et portes donnant sur l'extérieur
- installation ou remplacement d'un chauffage ou d'une production d'eau chaude sanitaire
- installation d'un chauffage utilisant les énergies renouvelables
- installation d'une production d'eau chaude sanitaire utilisant les énergies renouvelables

Quelles banques ?

Seules les banques ayant signé une convention avec l'état peuvent diffuser l'éco-PTZ : BNP Paribas, Crédit Agricole, Société Générale, Caisse d'Épargne, Banque Populaire, Crédit Mutuel, Banque Postale, Crédit Foncier, Crédit Immobilier de France, Solféa, Domofinance, LCL, Banque Chalus, Crédit du Nord, Kutxa Banque, CIC.

Quel montant ?

Le montant de l'éco-PTZ correspond aux factures des travaux dans une limite de 30 000 €. Pour un bouquet de travaux composé de deux travaux, ce montant maximum est réduit à 20 000 €. Pour les travaux concernant l'installation d'assainissement non collectif ne consommant pas d'énergie, le seuil maximal est de 10 000 €

Quelle durée ?

La durée standard de remboursement de l'éco-PTZ est de 10 ans. Il est néanmoins possible de moduler ce prêt sur une période s'échelonnant de 3 à 10 ans. Exceptionnellement, cette période peut également être supérieure à 10 ans dans la limite de 15 ans, avec accord de la banque, pour alléger les charges de remboursement.

Pour en savoir plus :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/L-eco-pret-a-taux-zero-en-13.html>

Rédaction et mise en forme :

Philippe PIROT

philippe.piro@developpement-durable.gouv.fr

L'éco-PTZ

Service connaissance des
territoires et évaluation
Division de l'observation des
études et des statistiques

34 Place Viarme- BP 32 205
44022 NANTES Cedex 1
Tél. 02 40 99 58 13

Directeur
de la publication :
Hubert FERRY-WILCZEK

ISSN : 2109 - 0025

© DREAL 2011